

Avis informationnel A21-014

RÉDUCTION DE L'UNITÉ MINIMALE DE FLUCTUATION DES PRIX POUR LE MOIS D'ÉCHÉANCE LE PLUS RAPPROCHÉ DU CONTRAT À TERME DE TROIS MOIS SUR LE TAUX CORRA (CRA)

Faisant suite à la circulaire 182-21, Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») souhaite informer les participants au marché qu'elle procédera à une réduction de l'unité minimale de fluctuation des prix applicable au contrat CRA du mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché celle-ci passant de 0,005 = 12,50 \$ CA à 0,0025 = 6,25 \$ CA, à compter du **lundi 22 novembre 2021**.

L'unité minimale de fluctuation des prix pour tous les autres mois du contrat CRA demeure inchangée à 0,005 = 12,50 \$ CA jusqu'à ce qu'ils deviennent à leur tour le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché; la réduction de l'unité minimale de fluctuation des prix susmentionnée s'appliquera alors.

Par conséquent, le prix de règlement du contrat CRA du mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché sera calculé avec quatre décimales à compter de la date d'entrée en vigueur.

Résumé des changements à venir :

Mois du contrat à terme de trois mois sur le taux CORRA (symbole)	Unité minimale de fluctuation des prix actuelle	Nouvelle unité minimale de fluctuation des prix (au 22 novembre 2021)
Contrat de septembre 2021 (CRAU21)	0,005 = 12,50 \$ CA	0,0025 = 6,25 \$ CA
Contrat de septembre 2021 et mois subséquents (CRAZ21 et symboles subséquents)		0,005 = 12,50 \$ CA (réduit à 0,0025 = 6,25 \$ CA lorsque le contrat devient le contrat dont le mois d'échéance trimestrielle est le plus rapproché)

Remarque : À compter de la date d'entrée en vigueur, la cotation et la négociation des stratégies portant sur le contrat CRA du mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché s'effectueront selon la plus petite unité minimale de fluctuation des prix des composantes.

Exemple : un écart calendaire CRAU21-CRAZ21 sera coté et négocié en incréments de 0,0025 = 6,25 \$ CA.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent avis ou de l'assistance technique, veuillez communiquer avec le Centre d'assistance technique.

Centre d'assistance technique

Numéro sans frais : 1 877 588-8489

Appels locaux : 514 871-7872

Courriel : MarketOps@tmx.com

Les renseignements contenus dans le présent document sont fournis à titre informatif, et il ne faut pas considérer qu'ils soient juridiquement contraignants. Le présent document est un sommaire des caractéristiques des produits énoncées dans les Règles de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Bien que la Bourse vise à tenir à jour le présent document, elle ne garantit pas qu'il est complet ou exact. En cas de différence entre l'information contenue dans le présent document et les Règles de la Bourse, ces dernières auront préséance. On doit se reporter aux Règles de la Bourse pour toute question relative aux caractéristiques des produits.

© 1996-2021, Bourse de Montréal Inc. 1800 - 1190 Avenue des Canadiens-de-Montréal, C.P. 37, Montréal (Québec) H3B 0G7, Canada